

Résidence Campus Rosemont
3469 rue de Bellechasse
Montréal, Québec H1X 3R2
tél (514) 448-9015 poste 101 fax (514) 448-9014
www.rcrosemont.com

RÈGLEMENTS ET ENGAGEMENTS DES RÉSIDENT(E)S
art.1894 du Code Civil du Québec

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la vie individuelle et communautaire qu'engendre la vie en résidence, nous devons instaurer quelques règlements.

“Ta liberté s'arrête où celle des autres commence !”

Clés de la résidence :

- Il est primordial de remettre toutes les clés (porte d'entrée, chambre et boîte aux lettres), la journée de votre départ, sinon des frais seront imputés.
- S.V.P. Déposez vos clés dans une enveloppe identifiée votre nom et numéro de chambre.

Les chambres :

- Les chambres sont réservées pour la détente, le travail intellectuel et le repos personnel. Il doit donc régner un climat de calme en tout temps dans les corridors, dans les chambres et les aires communes. Après 23 heures, si les résidents ne se conforment pas à cette directive, ils seront avisés par le surveillant de baisser le ton de voix, la musique ou la télévision et les avis seront consignés à leur dossier.
- Les résidents (e)s sont responsables des dégâts causés par négligence ou vandalisme (ex : bris de matériel, toilette ou lavabos bloqués, etc.) Un dépôt remboursable de \$50.00 (à la fin du bail) est exigé à la signature du bail pour couvrir les frais de réparations s'il y a lieu.
- En cas de nécessité, les responsables de la résidence sont autorisés à visiter les chambres.
- Les chaînes stéréo ainsi que les téléviseurs sont acceptés dans les chambres, mais à la condition expresse que le son soit d'un niveau raisonnable. Les amplificateurs de basse (subwoofers) sont interdits.
- Les accessoires de cuisson, cuisinières, petits poêles électriques portatifs sont interdits dans les chambres. Le micro-ondes est permis.
- Le(La) résidant(e) est responsable de l'entretien de sa chambre et doit munir son matelas d'une housse protectrice.
- Il est interdit de repeindre les chambres ou d'appliquer du papier peint sur les murs. Les décorations murales doivent être installées de façon à ne pas endommager les murs. (Pas de papier adhésif, seulement de la gommette.)
- Il est interdit d'installer un climatiseur dans votre chambre.
- Par respect pour vos voisins, vous ne pouvez pas jouer d'un instrument de musique dans votre chambre.
- L'utilisation des chariots ou diables est limitée à des heures raisonnables, soit de 9h à 22h.
- Il est interdit de se promener dans la résidence en : patins à roues alignées, en bicyclettes ou en planche à roulettes. Il est interdit de jouer au ballon dans les corridors.
- **INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS.** En vertu de la loi sur le tabac du gouvernement du Québec, il est interdit de fumer dans les cuisines, les corridors et les aires publiques de la Résidence. Par contre, vous pouvez fumer dans votre chambre.
- Il est recommandé d'assurer ses biens personnels et d'avoir une responsabilité locative.

Internet :

- Toutes les chambres sont branchées à notre réseau câblé. Vous devez vous assurer que votre ordinateur est équipé d'une carte réseau, et vous aurez aussi besoin d'un câble réseau. La résidence n'est pas responsable de l'installation de ces items.
- Advenant un problème avec votre internet, nos techniciens peuvent vérifier le fonctionnement de notre réseau et de nos prises, mais nous ne sommes pas responsables des réparations ou de la configuration de vos ordinateurs personnels.
- La résidence offre également un réseau sans-fil. Le personnel de la réception vous remettra le mot de passe du réseau nommé « RCR ». Bien que nous faisons de notre mieux pour assurer une couverture réseau optimale dans l'ensemble de l'immeuble, il se peut que le signal soit plus faible à certains endroits et cela demeure hors de notre contrôle. Si vous avez un service lent avec le réseau sans-fil, veuillez utiliser le réseau câblé.
- Il est interdit d'utiliser un routeur personnel dans votre chambre dans le but de créer votre propre réseau sans-fil en raison des interférences avec le réseau officiel. Veuillez utiliser le réseau nommé « RCR » pour vos appareils mobiles.
- Nous investissons beaucoup d'efforts afin de fournir un accès Internet stable et performant. Par contre, il est possible que le service soit interrompu ou ralenti. Aucun dédommagement ne sera offert pour des difficultés avec Internet. Par contre nous nous engageons à résoudre les problèmes le plus rapidement possible.
- Le débit en aval (download) est limité pour chaque chambre afin d'éviter les abus, par contre cette limite ne nuira pas aux activités normale du web.
- Il est interdit de télécharger ou de partager tout contenu protégé par des droits d'auteur, ainsi que tout autre contenu illégal en utilisant le réseau de la résidence.

- La résidence se réserve le droit d'effectuer de la surveillance sur son réseau et au besoin, de limiter ou de suspendre l'accès Internet d'un résident qui abuse de la bande passante ou utilise le réseau de la résidence à des fins illicites
- La résidence n'est pas tenue responsable si les résidents ont de la difficulté à se connecter pour des jeux en ligne

Salle de lavage : les heures d'utilisation sont de 9 h00 à 21 h00 tous les jours.

- Les cartes à puces seront distribuées aux résidents (e)s à leur arrivée et devront être remises à leur départ. En cas de perte de la carte, le (a) résident(e) devra déboursier un montant de 5.00 \$.

Cuisine :

- Chaque résident(e) est tenu de laver sa vaisselle après chaque repas et de débarrasser table et comptoir. Les chaises et sofas doivent demeurer dans les cuisines. Toute vaisselle qui traîne dans la cuisine sera jetée.
- La grandeur standard des contenants pour les congélateurs communautaires ne peuvent dépasser les dimensions suivantes : largeur : 8 pouces, longueur : 13 pouces, profondeur : 6 pouces.

Recyclage :

- Les résidents doivent défaire leur boîte de carton et nettoyer les contenants de toutes sortes (plastique, aluminium, verre) avant de les mettre au recyclage.

Accès à la résidence :

- Les portes d'entrée de la résidence sont verrouillées en tout temps et sous surveillance caméras. Pour VOTRE sécurité, identifiez vos visiteurs avant d'ouvrir.
- Chaque résident(e) se verra remettre des clés de la résidence et de sa chambre, et ce, à titre personnel. En aucun temps, elles ne peuvent être prêtées ou doublées et, en cas de perte, des frais seront imputés.

Les visiteurs :

- Chaque résident(e) est responsable de ses visiteurs.
- Les visiteurs doivent respecter les règlements de la résidence.
- De 9 h 00 à 23 h 00, les visiteurs ont accès à la résidence et aux chambres.
- À 23 h 00, il y a couvre-feu général et les visiteurs doivent quitter la résidence.
- Après 23 h 00, le responsable de la surveillance se donne le droit de raccompagner les visiteurs à la sortie.

Sécurité : aucun acte ou parole violente envers le personnel ou résident de la Résidence ne sera toléré sous peine d'expulsion immédiate.

Interdiction de poser des gestes allant à l'encontre des normes et des installations de sécurité de l'édifice (ex : extincteurs, sorties d'urgence, détecteurs de fumée, etc.)

Puisque nous vivons en symbiose avec le Collège Rosemont, les règlements en vigueur au Collège doivent être respectés en tout temps par les résident(e)s.

<p><u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE :</u></p> <p>Nom : _____</p> <p>Tél : _____</p> <p>Lien avec la personne : _____</p>

- Aucun animal n'est autorisé en résidence.
- Toute consommation de drogue et d'alcool est interdite en Résidence et sur son terrain.
- En cas de non-respect des règlements, nous nous donnons le droit de changer un(e) résident(e) de chambre pour un meilleur contrôle.

Cette réglementation est jointe au bail et en fait partie intégrante.

SIGNATURES

Signature (résident(e))

Signature de la caution

Signature autorisée RC Rosemont

Date